

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 JUIN 2013

DATE DE CONVOCATION : 20 juin 2013

N°2013-06-13

Conseillers en exercice : 68
Conseillers titulaires et suppléants présents : 61
Conseillers votants : 54
Dont pouvoirs : 2

AR PREFECTURE

016-241600501-20130626-2013S06N13-DE
Regu le 28/06/2013

Pour : 54
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2013 et le 26 juin à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Mainfonds sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Françoise Cordaillat remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : M. LEGER Pascal - **AUBEVILLE** : M. MONNET Lionel - **BAIGNES**: M. JAULIN Pierre, M. BAUDET Pierre, Mme BOUCHER Maryse- **BARBEZIEUX** : M. VIGNERIE René, M. GUERN Joël, Mme SIDERATOS Claudine, M. NEMIRI Brahim, M. MICHONNEAU René, M. GAURIEAU Francis, Mme JARDRY Suzette - **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique, M. PROVOST Jean-Jacques - **BECHERESSE** : M. PUAUD Gérard - **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale - **BLANZAC-PORCHERESSE** : M. VINSONNAUD Jean-Michel - **BOISBRETEAU** : M. TESSONNEAU Pierre - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick - **BROSSAC** : M. ROUSSELLIERE Joseph, M. GOY Jean - **CHALLIGNAC** : M. WAYE Guy - **CHAMPAGNE VIGNY** : M. CHAPPA Patrice- **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : M. CHAILLE DE NERE Jean, M. BOUTIN Christian - **CRESSAC SAINT GENIS** : M. MAUGET Bernard - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **GUIMPS** : M. BARUSSAUD Albert - **JURIGNAC** : M. DECELLE Guy, M. COUSSY Jean-Marie - **LACHAISE** : M. ROUX Didier - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LAGARDE SUR LE NE** : M. TAPON Serge - **LAMERAC** : M. MOUCHEBOEUF Michel - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MAINFONDS** : M. BARBOT Jean-Pierre - **MONTCHAUD** : M. LEYMARY Jean-Michel - **ORIOLES** : M. BIZE Alain - **PASSIRAC** : M. De CASTELBAJAC Dominique **PERIGNAC** : M. MATRAT Christian, Mme CORDAILLAT Françoise - **SAINT FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT LEGER** : Mme ROCHAIS Anne Marie - **ST AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **ST PALAIS DU NE** : M. GERBIER Jean-Paul - **SAINTE SOULINE** : M. GOHIN Christian - **SAINT MEDARD** : Mme BOISSEAU Danielle - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel - **TOUVERAC** : M. HUGUES Jacky, M. PORTRAIT Bernard.

Etaient présents sans droit de vote :

TETOIN Gaël, GALLAIS Denis, RAVAIL Pierre, GAILLARD Eric, CHABOT Jean-Michel, CLENET Jean-Michel, MARTINAUD Françoise, FAURE Jean-Marie, ZERBIB Yves.

Etaient excusés :

M. SAUMON Gérard, Mme GARNEAU Janine, M. GAUNEAU Patrick, M. ARDOUIN Jean-Claude, M. DEAU Loïc, M. HADJ BOAZA Abdel.

Pouvoirs :

M. GOMES Helder (Barbezieux) a donné pouvoir à M. VIGNERIE René(Barbezieux), M. VERGNION Philippe (Péreuil) donne pouvoir à M. CHABOT Jacques (Ladiville).

N°13 - Objet : Choix de la procédure de gestion pour l'opération d'amélioration de l'offre aquatique du territoire de la CdC 4B : choix de la délégation de service public

Rapporteur : Le Vice-Président en charge du sport, de l'animation, de l'enfance et de la jeunesse

Le Conseil Communautaire de la CdC4B avait, dans ses séances du 27 octobre 2011 et du 20 avril 2012, validé le programme technique et fonctionnel de l'amélioration de l'offre aquatique du territoire (piscines de Barbezieux et Baignes), avec notamment la réalisation de la future piscine

de Barbezieux, ses équipements connexes et le siège de la Communauté dans un bâtiment mutualisé.

Le Conseil avait également décidé de retenir la procédure du concours restreint, en application des articles 38, 70 et 74 du Code des Marchés Publics, pour choisir le maître d'œuvre de cette opération.

Par délibération du 28 février 2013 et suite au concours de maîtrise d'œuvre, le Conseil a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe menée par BVL Architecture et à retenir l'ensemble des missions optionnelles (OPC, EXE, signalétique).

- Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article R. 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles D.1411-3, D.1411-4 et D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret n° 93-471 du 24 mars 1993 portant application de l'article 38 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relatif à la publicité des délégations de service public,
- Vu le décret n° 93-1190 du 21 octobre 1993 relatif à l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataires de service public local,
- Vu le rapport annexé à la présente délibération présentant les avantages et inconvénients des différents modes de gestion et le document contenant les caractéristiques générales des prestations que devra assurer le futur exploitant du service public,

Oùï cet exposé, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le principe de l'exploitation conjointe de la piscine de Baignes et du futur centre aquatique de Barbezieux dans le cadre d'une délégation de service public de type affermage d'une durée de 6 ans ;
- Approuve le contenu des caractéristiques générales des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au président de la Communauté de Communes des 4B d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Organise l'élection, sur proposition de Monsieur le Président, des membres titulaires et suppléants de la commission visée à l'article L. 1411-5 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, chargée d'établir la liste des entreprises admises à présenter une offre et d'émettre un avis après analyse sur les propositions de celles-ci ;
- Autorise Monsieur le Président à lancer la procédure de publicité requise,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : 28 juin 2013.
Publié ou notifié le : 28 juin 2013.....
Touvérac, le29.....juin.....2013.....

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 28 juin 2013
Jacques CHABOT
Président,

